



Formation Brevet Entraîneur Fédéral 2^{ème} Degré

PRESENTATION GENERALE

Pré-requis : Pour entrer en formation BEF2, le candidat devra être titulaire de la formation BEF3 et du DEJEPS ou avoir validé une épreuve certificative d'entraînement : le Certificat d'Entraîneur en Nationale (CEN): épreuve pédagogique d'entraînement suivie d'un entretien à passer dans un pôle France ou espoirs

Les titulaires du DEJEPS mention volley-ball sont dispensés de cette épreuve

Durée de la formation BEF2 : 35h

Objectifs de la formation :

Donner les compétences nécessaires relatives à l'encadrement d'une équipe jouant en 6x6 dans un cadre compétitif jusqu'à la Nationale 2 (niveau, régional, coupe de France Jeune, nationale 3 et 2)

Elle se décompose en 2 modules distincts :

Le module 1 (20h) => «Préparation physique» permet de savoir préparer et entretenir physiquement des joueurs qui s'entraînent 2 à 3 fois par semaine.

Le module 2 (15h) => « analyse du jeu, observation technique des joueurs » permet de développer « l'œil de l'entraîneur » et l'évaluation de la performance.

La formation est dirigée par les Formateurs coordonnateurs de Zone Technique sous la responsabilité du directeur des formations.

Public concerné :

Entraîneur d'équipe senior évoluant au niveau fédéral Nationale 2.

Compétences majeures développées :

- Observation à l'entraînement et en match.
- Savoir analyser les comportements individuels et collectifs
- Savoir corriger individuellement un joueur
- Optimiser les qualités physiques des joueurs : bases de la préparation physique

Conditions à remplir :

Etre majeur, licencié(e) FFVB dans l'année en cours, titulaire de la qualification BEF3.

Etre titulaire du CEN ou du DEJEPS

Durée :

5 jours, soit 35 heures.

Evaluation de la formation :

Formations FFVB



○ **Evaluation en fin de formation**

Une épreuve certificative est organisée à la fin de la formation :

- **Module 1 : Préparation physique**

*Questionnaire portant sur les points importants de la formation.

- **Module 2 : Analyse**

*Questionnaire portant sur les points importants de la formation.

* Séquence vidéo à analyser

A l'issue de la formation, le candidat reçoit la mention « satisfaisant » ou « insuffisant »

L'obtention du BEF2 reste subordonnée à l'obtention de la mention « **SATISFAISANT** » aux modules 1 et 2. Avoir la mention « **INSUFFISANT** » renvoie le candidat à se présenter à nouveau sur cette formation.

Certification :

Pour obtenir son diplôme, le candidat devra :

- **valider les module 1 et 2 avec la mention « satisfaisant »** (dans le cas contraire, refaire le stage de formation)
- **réaliser un dossier de 11 à 15 pages sur l'équipe entraînée en 6x6 et sur la préparation physique durant la saison.**

Ce dossier doit comporter une photo, l'adresse mail et postale du candidat et porte sur :

- Contexte (2 pages)
 - Présentation du club (licenciés, équipes, historique rapide, budget, installations ..).
 - Rôle du candidat dans le club.
- Equipe entraînée (4-5 pages)
 - Présentation de l'équipe (caractéristiques des joueurs, niveau saison précédente, niveau actuel, créneaux d'entraînement, temps d'entraînement, répartition de ceux-ci).
 - Systèmes de jeu de l'équipe entraînée : justification des choix d'organisation, points forts, points faibles, priorités d'organisation au regard des caractéristiques du championnat
 - Caractéristiques du comportement de l'équipe en match : points forts, points faibles, utilisation au managérat de ces caractéristiques par le coach.
 - Procédures d'évaluation du jeu et des joueurs (analyses, statistiques, vidéo, ...)
- Description du travail physique réalisé ou prévu pour la saison suivante. (4-6 pages)

Dans le cas où l'entraîneur doit couvrir une obligation d'équipe de Nat 2, il a la saison en cours pour rendre le dossier.

Dans le cas où l'entraîneur n'a pas d'obligation, il a au maximum la saison en cours lors de son entrée en formation et la suivante pour rendre le dossier.

Si l'entraîneur ne valide pas son diplôme dans le délai de 2 saisons, il devra, sauf dérogation, refaire la formation dans son ensemble.

Validité de l'autorisation d'entraîner associée au diplôme :



Revalidation tous les 4 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la Direction des Formations.

Obligation de diplôme au niveau des championnats nationaux.

Evolutions possibles :

Diplôme d'état JEPS (DEJEPS) mention volley et beach.

Brevet Entraîneur Fédéral 1^{er} degré (BEF 1) .

Diplôme d'état Supérieur JEPS (DESJEPS) mention volley et beach.

Responsable du dossier d'inscription :

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.

Coordonnateur :

Formateur coordonnateur de la zone technique.

Dates et Lieux :

Définis dans le calendrier national de formation.

Nombre de stagiaires :

De 8 à 20 personnes.

Frais pédagogiques de formation

Voir la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).

Date limite d'inscription

30 jours avant le début du stage.